N° 3350-C-SD



Identification de l'établissement redevable

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TaSCom)

cerfa N °15697*08

(Loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 modifiée)

TAXE ADDITIONNELLE À LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (Article 302 bis ZA du code général des impôts)

Cessation d'exploitation au cours de l'année 2024

<u>DÉNOMINATION (NOM OU RAISON SOCIALE)</u>:

Cette declaration colt etre deposee avant le 15eme jour du 6eme mois suivant la cessation d'exploitation intervenue en 2024 Adresse de correspondance (quand celle-ci est différente de celle de l'établissement)		EVABLE :	
·	Renseignements complémentaires relatifs à un Nom, Prénom : Qualité : Téléphone : Courriel :	-	nt ou de l'entreprise :
N° de dossier N° SIRET			
MODE DE PAIEMENT (cocher la case	correspondante)		SIGNATURE
 □ Numéraire □ Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Tréso □ Virement sur le compte du Trésor à la Banque et le compte du Trésor à la compte du Trésor à la compte du Trésor à la compte du Trèsor à la compte du Trèsor à		Date ://	Signature :
N° Dossier Date de réception Pénalités N° Date		PR	RISE EN CHARGE
Cadre Réservé a La Corresponde Cette déclaration n° 3350-C-SD doit être dépl'année 2024. Si vous souhaitez déposer votre déclaration relitélécharger le formulaire n° 3350-SD sur le site Attention: il convient de reporter le coefficient Le coefficient multiplicateur est disponible sur et je paie les impôts de mon entreprise > vos que plus > Taxe sur les surfaces commerciales (Tas En l'absence de coefficient multiplicateur dans les Remarque: les établissements implantés sur impérativement vérifier le coefficient multiplicateur dans les des des des des des des des des des d	ative à la TaSCom à raison de l'exploitation de	on de votre établissement a teur de recherche). coriale bénéficiaire dans le capfessionnel > gérer mon entre payer ma taxe sur les surfa ar les collectivités locales. 7. fr, celui-ci est réputé être égné au 1er janvier 2024 avec	u 1er janvier 2024, vous devez adre B ou C. reprise/association > je déclare aces commerciales > en savoir gal à 1.

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PÉRIODE D'IMPOSITION										
		Période annuelle	ériode de référence							
Déclaration déposée au titre de la TaSCom due à la suite de la cessation définitive d'exploitation au cours de l'année 2024	Indiquez « 01/01 » ou, en cas de début d'exploitation de l'établissement en 2024, indiquez la date d'ouverture	2025	Р0	/ /2024 au						
	Indiquez la date à laquelle est intervenue la cessation d'exploitation de l'établissement			/ /2024						

Nom de l'enseigne commerciale

Cadre A: calcul de la TaSCom (Voir notice explicative disponible sur le site impots.gouv.	.fr)	
Nombre de jours d'exploitation	P1	
Chiffre d'affaires <u>annualisé</u> réalisé entre le 01/01/2024 et la date de cessation (voir notice)	01	
Surface de vente au détail (locaux clos et couverts) à la date de cessation	02	
Nombre de positions de ravitaillement en carburant (sauf établissement de vente ou de réparation d'automobiles)	03	
Surface totale $(L02 + [L03 \times 70 \text{ m}^2])$	04	
Détermination du chiffre d'affaires au m² (L01/L04)	T1	
Tarif (cf. tableau page 5)	05	
Montant de la TaSCom brute (avant majoration) ([L04 x L05] x P1/366)	T2	
Majoration de 30 % pour les établissements dont la superficie est supérieure à 5 000 m² et dont le chiffre d'affaires HT au m² est supérieur à 3 000 €	06	
Montant de la TaSCom brute (avant réduction) (L06 + T2)	Т3	
Réduction de 1 500 € lorsque l'établissement est situé à l'intérieur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	07	
Montant de la TaSCom après réduction (T3 – L07) ⇒ Si votre établissement est situé sur une seule commune, veuillez compléter le cadre B. ⇒ Si pour un même établissement, vous exploitez une surface de vente, et le cas échéant, des positions de ravitaillement, sur le territoire de plusieurs communes limitrophes (établissement implanté à cheval sur 2 ou 3 communes), complétez le cadre C.	Т4	

Cadre B : en cas d'exploitation d'un établissement situé sur une seule commune						
Coefficient multiplicateur voté par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du lieu de situation de l'établissement (1)	T5					
Montant total de TaSCom 2024 (suite à cessation) (T4 x coef. T5)	Т6					
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissement au 1 er janvier 2024	Т7					
En cas de déclaration complémentaire, indiquez le montant de la TaSCom déjà versé	Т8					
Montant total de TaSCom nette à payer (T6-T7-T8) > 0 (à reporter cadre F)	08					
Excédent de versement (T6 – T7 – T8) < 0 (à reporter cadre G)	8A					

Cadre C: en cas d'exploitation, pour un même éta de positions de ravitaillement, localisé sur le territe						
		COMMUNE 1		COMMUNE 2		COMMUNE 3
Nom de la commune						
Code INSEE de la commune (3) (code R19)	34		39		42	
Adresse de la surface de vente et / ou des positions de ravitaillement						
Numéro SIRET du local (numérique ou alphanumérique)						
Surface totale à la date de cessation définitive d'exploitation en 2024 répartie sur chaque commune limitrophe	35		40		43	
Montant de la TaSCom avant application du coefficient multiplicateur (report de la ligne T4 du cadre A)	T4					
Surface totale de l'établissement à la date de cessation définitive d'exploitation en 2024 (report de la ligne 04 du cadre A)	36					
Calcu	l de l	a TaSCom due pour chaqu	ie coi	mmune		
Montant de la TaSCom réparti entre chaque		T4 x (L35 / L36)	T4 x (L40 / L36)		-	Γ4 x (L43 / L36)
commune	T9		T11		T13	
Coefficient multiplicateur voté par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur lequel est situé l'établissement (1)	Т10		T12		T14	
Montant de TaSCom à payer pour chaque		T9 x T10	T11 x T12		T13 x T14	
commune			41		44	
						L38 + L41 + L44
Montant total de la TaSCom 2024 (suite à cessation)						
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissement au 1 ^{er} janvier 2024						
En cas de déclaration complémentaire, indiquez l	Т8					
Montant total de TaSCom nette à payer (T6 -		08				
Excédent de versement (T6 – T7 – T8) < 0 (à reporter cadre G)						

⁽³⁾ Vous trouverez le code INSEE de la commune sur le site de l'INSEE, rubrique « Définitions, méthodes et qualités », sélectionner « Géographie administrative et d'études », puis recherche sur une zone géographique (lien direct : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/). Pour Paris, indiquer le code 75 056.

Cadre D : À compléter uniquement par les établissements ayant une surface de vente supérieure à 2 500 m² (ligne 02 du cadre A)							
CALCUL DE LA MAJORATION DE 50 % DUE OU DE L'EXCÉDENT DE VERSEMENT							
Majoration de 50 % (T4 x 50 %)	46						
Acompte versé à l'appui de la déclaration n° 3350-SD déposée à raison de l'exploitation de l'établissement au 1er janvier 2024	47						
En cas de déclaration complémentaire, indiquez le montant de la majoration de 50 % déjà versé	48						
Montant total de la majoration de 50 % nette à payer (ligne 46 – ligne 47 – ligne 48) > 0 (à reporter cadre F)	4A						
Excédent de versement (ligne 46 – ligne 47 – ligne 48) < 0 (à reporter cadre G)	49						

⁽¹⁾ Le coefficient multiplicateur est disponible sur le site impots gouv.fr (rubrique : professionnel > gérer mon entreprise/association > je déclare et je paie les impôts de mon entreprise > vos questions/nos réponses > comment déclarer et payer ma taxe sur les surfaces commerciales > en savoir plus > Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) : coefficients multiplicateurs votés par les collectivités locales). En l'absence de coefficient multiplicateur, celui-ci est réputé être égal à 1.

⁽²⁾ Le cadre C doit être complété uniquement si votre établissement est localisé sur le territoire de <u>plusieurs communes limitrophes</u> (établissement implanté à cheval sur 2 ou 3 communes) – voir exemple dans la notice.

	adre E : taxe additionnelle à la taxe sur les s						
	nditions fixées au I de l'art. 302 bis ZA du C	CGI) – A	A compléter uniquement en cas de c	cessat	tion d'exploitation de l'ensemble		
ae	s établissements de l'entreprise.	3.5					
A			nt total des ventes de fruits et légumes	C	Chiffre d'affaires total réalisé par		
	cessation acquittée par votre entreprise	realisee	es par votre entreprise en 2024		votre entreprise en 2024		
M	ontant de la taxe additionnelle nette à payer :	: 3 x [A	x (B / C)] (à reporter cadre F)	45			
C	adre F : Total à payer						
T	aSCom nette à payer (report de la somme figu	gurant ei	n ligne 08 du cadre B ou C)	1			
N	lajoration de 50 % (report de la somme figura	rant en l	igne 4A du cadre D)	2			
A	axe additionnelle à la TaSCom (report de la se ttention : les excédents de versement de TaSCom et de la montant de la taxe additionnelle.	3					
		4					
C	Cadre G : Demande de remboursement de l'exc	xcédent	de versement				
	xcédent - TaSCom (report de la somme fig n ligne 8A du cadre B ou C)	gurant	Nature de dépense REXTSC pour la TaSCom et REMTOT pour les frais d'assiette	5			
	excédent - Majoration de 50 % (report o comme figurant en ligne 49 du cadre D)	de la	Nature de dépense REXTMA pour la majoration	6			
			TOTAL $(5+6)$	7			
	e soussigné (nom, prénom, qualité) :						
demande le remboursement de la somme de (en chiffres) :							
			iit à , le				
		Si	gnature :				

Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne, conforme au libellé exact de l'entreprise.										
	Tarif applicable (à reporter ligne 05)									
		ents dont la surface (ligne 0 à 600 m² (surface_≥ à 60		Pour les établissements dont la surface (ligne 02) est inférieure à 600 m ² (surface < 600 m ²)						
Chiffre d'affaires au m² déterminé à la ligne T1	,		véhicules automobiles) sur un même site ou au sein d'un ensemble	x l'exclusion: é des activités de vente de carburant; u de carburant; e - des professions dont i) l'exercice requiert des usuperficies de vente usuperficies de vente		Établissements vendant du carburant (à l'exception de ceux qui ont pour activité principale la vente ou la réparation de véhicules automobiles) sur un même site ou au sein d'un ensemble commercial				
Le chiffre d'affaires annuel au m² est inférieur ou égal à 3 000 €	5,74	5,74 x 0,7	8,32	5,74 x 0,8	5,74 x 0,5	8,32 x 0,8				
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 3 800 €	au m² est rieur à inférieur ou	[(Ligne T1 – 3 000)		{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74} x 0,5	{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00304] + 8,32} x 0,8					
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 3 800 € et inférieur ou égal à 12 000 €	x 0,00315] + 5,74	x 0,00315] + 5,74} x 0,7	x 0,00304] + 8,32	[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74	{[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00315] + 5,74} x 0,7	[(Ligne T1 – 3 000) x 0,00304] + 8,32				
Le chiffre d'affaires annuel au m² est supérieur à 12 000 €	34,12	34,12 x 0,7	35,70	34,12	34,12 x 0,7	35,70				